Formulaire de renseignements droit passerelle en cas de difficultés économiques

(loi du 22 décembre 2016 instaurant un droit passerelle en faveur des travailleurs indépendant)

Renvoyez ce formulaire par courrier recommandé à votre caisse d'assurances sociales

A. Données d'identification				
Nom				
Prénom				
Numéro NISS				
Adresse de contact en Belgique				
Rue				
Code postal Commune				
Adresse email				
T: +32 / M : +32 /				
N° du compte bancaire au nom de				
IBAN BE				
BIC				
B. Situation familiale				
Avenue avenue avenue avenue à shours avenue de vetre mortivelle 2				
Avez-vous au moins une personne à charge auprès de votre mutuelle?				
☐ Non ☐ Oui (cocher la case correspondante) ☐ Conjoint(e) ☐ Cohabitant ☐ Parent				
☐ Grand-parent ☐ Enfant				
□ Autre				

- > Attention : si OUI, vous devez faire remplir l'attestation (annexe 1) par votre mutuelle. Cette attestation est nécessaire pour obtenir la prestation majorée du droit passerelle.
- Votre situation familiale change ? Informez-en immédiatement votre caisse d'assurances sociales.

C. Situation socio-professionnelle

C.1. Activité professionnelle Exercez-vous une activité professionnelle depuis la cessation de votre activité d'indépendant? □ Oui , depuiset laquelle □ Non Étes-vous mandataire/associé actif d'une autre société que celle qui est concernée par la cessation? □ Non □ Oui , depuis -Nom de la société -Numéro d'entreprise (ou numéro TVA) Avez-vous exercé une activité salariée dans le passé ? □ Oui, duau □ Non > Attention : fournissez à votre caisse d'assurances sociales une attestation de l'Office national de l'Emploi (ONEM) qui indique sur quelle base légale vous ne remplissez pas les conditions d'admissibilité de l'assurance chômage. Pour obtenir cette attestation, introduisez une demande d'allocations de chômage auprès de l'ONEM. C.2. Revenu de remplacement Avez-vous perçu des allocations de chômage (sous n'importe quelle dénomination : allocations d'insertion, allocations d'attente, etc.) dans le passé? □ Non □ Oui , duau > Attention : fournissez à votre caisse d'assurances sociales une attestation de l'Office national de l'Emploi (ONEM) qui indique sur quelle base légale vous ne remplissez pas les conditions d'admissibilité de l'assurance chômage. Pour obtenir cette attestation, introduisez une demande d'allocations de chômage auprès de l'ONEM. Recevez-vous actuellement un revenu de remplacement (belge/étranger) ? □ Non ☐ Oui : lequel ? (cocher la case correspondante) o Allocations de chômage, sous n'importe quelle dénomination (allocations d'insertion, allocations d'attente, etc.). Pension o Indemnités d'incapacité de travail ou d'invalidité Autres (précisez):..... Avez-vous demandé un revenu de remplacement (belge/étranger) ? □ Non ☐ Oui : lequel ? (cocher la case correspondante) o Allocations de chômage, sous n'importe quelle dénomination

(allocations d'insertion, allocations d'attente, etc.).

o Autres (précisez):.....

o Indemnités d'incapacité de travail ou d'invalidité

o Pension

D. Droit passerelle en cas de difficultés économiques

Remplissez si vous avez cessé votre activité indépendante suite à une des situations suivantes qui indiquent des **difficultés économiques**.

•	Attention : vous devez avoir <u>officiellement cessé</u> votre activité indépendante. Si vous n'avez pas encore introduit de déclaration de cessation à votre caisse d'assurances sociales, votre demande de droit passerelle doit être accompagnée d'une déclaration de cessation d'activité.				
	Je reçois un revenu d'intégration sociale au moment de la cessation de mon activité indépendante.				
	L'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants m'a octroyé une dispense complète ou partielle, dans la période de douze mois précédant le mois de la cessation de mon activité indépendante.				
Mon revenu professionnel net est inférieur au plancher de cotisations minimal, pendant l'année de ma cessation que pendant l'année qui la précède (pour l'indépendet l'aidant, il s'agit, pour l'année 2022 de 14.658,44 euros,¹ pour le conjoint aidar s'agit de 6.439,45 euros.²)					
	Démontrez au moyen de pièces justificatives que vos revenus de l'année de la cessation et de l'année précédente se trouvent au-dessous du montant concerné. Chaque pièce doit être brièvement commentée (annexe 2). S'il s'agit de pièces comptables, un commentaire par votre comptable est souhaitable. Si vous n'avez pas de comptable, commentez vous-même chaque pièce justificative.				
	Attention : si vous êtes conjoint aidant ou aidant, joignez les pièces justificatives supplémentaires nécessaires (avec commentaire) qui démontrent que le revenu de l'indépendant aidé de l'année de votre cessation et de l'année précédente se trouve également au-dessous du montant.				
	Attention : êtes-vous actif comme gérant, administrateur ou associé actif d'une société au moment de la cessation de votre activité indépendante ?				
	□ Non □ Oui,				
	- Nom de la société				
	- Numéro d'entreprise (ou numéro TVA)				
	Oui ? Alors vous devez, à côté de la condition que vos revenus se trouvent en-dessous du montant concerné (montant que vous devrez démontrer au moyen de pièces justificatives				

montant concerné (montant que vous devrez démontrer au moyen de pièces justificatives nécessaires reprises en annexe), remplir encore d'autres conditions <u>supplémentaires</u>. Ainsi, vous ne pouvez bénéficier du droit passerelle que si la **procédure de liquidation** de votre société est entamée <u>et</u> que le montant des **avantages patrimoniaux** que vous avez reçu suite à cette liquidation ne dépasse pas 29.316,88 euros (montant applicable pour l'année 2022³).

¹ Pour l'année 2021, le seuil pour les travailleurs indépendants et les aidants était de 14.042,57 euros. Ce montant est actualisé annuellement.

² Pour l'année 2021, le seuil pour les conjoints aidants était de 6.168,90 euros ; Ce montant est actualisé annuellement.

³ Ce montant est actualisé annuellement.

Pour déterminer le volume de ces avantages patrimoniaux, votre caisse d'assurances sociales se basera sur le bilan de l'avant-dernier exercice comptable clôturé de la société, multiplié par le pourcentage des actions que vous possédez.

Détenez-vous des actions dans la société?

□ Non (démontrez-le au moyen d'une attestation du gérant, de l'administrateu (délégué) ou du liquidateur ou au moyen d'une déclaration sur l'honneur si vous ête le seul gérant de la société.
□ Oui, à % (démontrez-le au moyen de pièces justificatives).
i vous ne précisez pas le pourcentage, vous êtes censés détenir toutes les actions (100%

Si vous ne précisez pas le pourcentage, vous êtes censés détenir toutes les actions (100%) de la société.

Si la situation de votre société au moment de l'introduction de cette demande est pire par rapport à la situation de l'avant-dernier exercice comptable clôturé, vous avez la possibilité de démontrer sur base d'éléments objectifs que ce résultat pire est la conséquence de difficultés économiques ou de dettes qui ont influencé négativement le total du bilan. Ajoutez les documents attestant cela à votre demande (Annexe 3).

Attention: s'il apparaît a posteriori que les revenus définitivement connus excèdent encore les planchers, le droit au droit passerelle est supprimé et vous devez rembourser les prestations perçues indûment à votre caisse d'assurances sociales.



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je déclare avoir complété ce formulaire de manière complète et véridique.

Je suis au courant du fait que ma demande ne peut pas être traitée sans les pièces justificatives demandées.

Je m'engage à signaler immédiatement à ma caisse d'assurances sociales toute modification dans les renseignements mentionnés ci-dessus.

Je suis conscient que cette déclaration est soumise aux vérifications nécessaires.

Je suis conscient que toute déclaration fausse ou incomplète visant à obtenir le versement indu de prestations (plus élevées) constitue une violation de l'article 233 du code pénal sociale et peut entraîner la récupération des prestations indûment versées et des poursuites judiciaires.

Prénom :
Date :
Signature :

Nom:



ATTESTATION CHARGE DE FAMILLE

(à remplir par l'organisme assureur)

Par la présente, nous confirmons que l'assuré social		
Nom		
Prénom		
NISS (n° du registre national)		
□ est affilié auprès de notre organisme en qualité de titulaire		
depuis le		
 a au moins une personne à charge, au sens de l'article 123 de l'arrêté royal de 3 juillet 1996 portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1194, 		
depuis le		
Date :		
Signature et cachet de l'organisme assureur :		

Cette attestation est délivrée à la demande de l'intéressé pour les besoins ASBL l'ENTRAIDE – Caisse libre d'assurances sociales pour travailleurs indépendants en vue de l'octroi du droit passerelle, sous réserve de remplir les conditions conformément à la loi du 22 décembre 2016 instaurant un droit passerelle en faveur des travailleurs indépendants.

Explication des pièces numérotées

(à remplir par votre comptable ou vous-même¹)

Pièce 1:	
Pièce 2:	
Pièce 3:	
P	
Pièce 4:	
Pièce 5:	
Nombre total de pièces joints :	
Date ://	
Signature du demandeur :	Signature du comptable :

¹S'il s'agit de pièces comptables, si possible par votre comptable. Si vous n'avez pas de comptable, vous devez commenter vous-même chaque pièce justificative.